



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

**PROCÈS-VERBAL D'UNE SESSION DU CONSEIL DE LA MRC DE MONTMAGNY TENUE À LA SALLE 302 DE L'ÉDIFICE AMABLE-BÉLANGER LE MARDI 8 FÉVRIER 2022 À 19 H 00, À LAQUELLE SONT PRÉSENTS LES MAIRES SUIVANTS :**

### **PAR VIDÉOCONFÉRENCE :**

#### **MESDAMES**

- DANYE ANCTIL, municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire
- CHANTAL CÔTÉ, représentante de la municipalité de Cap-Saint-Ignace

#### **MESSIEURS**

- ALAIN FORTIER, municipalité de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud
- PIERRE GARIÉPY, municipalité de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues
- FRÉDÉRIC JEAN, municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud
- LAURENT LAVERDIÈRE, municipalité de Saint-Fabien-de-Panet
- ALAIN TALBOT, municipalité de Saint-Paul-de-Montminy

### **EN PRÉSENTIEL :**

#### **MESSIEURS**

- BRUNO GAGNÉ, municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton
- RICHARD GALIBOIS, municipalité de Berthier-sur-Mer
- DONALD GILBERT, municipalité de Saint-Just-de-Bretenières
- GILLES GIROUX, municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud
- LOUIS LACHANCE, municipalité de Sainte-Lucie-de-Beauregard
- MARC LAURIN, Ville de Montmagny
- ALAIN ROBERT, municipalité de Lac-Frontière

SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME JOCELYNE CARON, PRÉFET.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS : Mme Nancy Labrecque, directrice générale, et M. Daniel Racine, directeur général adjoint et coordonnateur en aménagement.

La rencontre est également enregistrée.

### **1. OUVERTURE DE LA SESSION**

Madame le préfet souhaite la bienvenue à tous. Elle constate le quorum et déclare la session ouverte.

### **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR AVEC VARIA OUVERT**

CONSIDÉRANT le projet d'ordre du jour déposé;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. GILLES GIROUX  
APPUYÉ PAR : M. MARC LAURIN

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** le projet d'ordre du jour pour la session du 8 février 2022 soit adopté avec Varia ouvert.

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour avec Varia ouvert
3. Adoption du procès-verbal du 18 janvier 2022
4. RENCONTRE
  - 4.1 M. Bernard Généreux (20 minutes) – 10 minutes pour renseigner/informer et 10 minutes pour répondre aux questions

**2022-02-01**



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

### Sujets :

- Fonds vert (petite modification)
- Présentation Zoom pour tous les maires des 4 MRC en même temps dans les semaines à venir
- 5. ADMINISTRATION, AFFAIRES COURANTES ET/OU REPORTÉES
  - 5.1 Complexe culturel et sportif en santé durable
    - 5.1.1 État de situation
    - 5.1.2 Signature innovation en santé durable – Documents pour appel de projets (Fonds de 700 000 \$)
    - 5.1.3 Entente tripartite Promutuel Assurance et CSSCS
    - 5.1.4 Levée de fonds corporative – CCIM et Cercle des Ambassadeurs
  - 5.2 Audit de conformité – Transmission du rapport financier (dépôt)
  - 5.3 Demande d'accords bilatéraux - Gouvernement fédéral
  - 5.4 Stratégie jeunesse – Consultation et plan d'action
  - 5.5 Fondation Richelieu
  - 5.6 Alliance de l'Est - Entente de partenariat
  - 5.7 Ressources humaines
  - 5.8 Immigration – PAC (Programme d'appui aux collectivités)
  - 5.9 Accès Entreprise Québec – FQM
  - 5.10 GMR – Collecte sélective
- 6. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
  - 6.1 Avis de conformité ou d'opportunité
  - 6.2 Règlement - Zones à risque de mouvement de sol
  - 6.3 FRR volet 4
  - 6.4 Projets régionaux
  - 6.5 Résolution d'autorisation de réalisation et de signature des protocoles d'ententes avec les municipalités visée par le Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier volet 1B
- 7. CORRESPONDANCE
  - 7.1 Loi sur les ingénieurs
- 8. FINANCES
  - 8.1 Comptes de janvier 2022
  - 8.2 État des revenus et dépenses au 3 février 2022
- 9. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 10. VARIA OUVERT
  - 10.1 Panneau d'accueil – MRC de Montmagny
- 11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**ADOPTÉ**

### 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 18 JANVIER 2022

IL EST PROPOSÉ PAR : M. MARC LAURIN  
APPUYÉ PAR : M. BRUNO GAGNÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** le procès-verbal de la session du 18 janvier 2022 soit adopté avec les corrections suivantes :

1. Au point 5.6.1, le 3<sup>e</sup> paragraphe suivant :

*« Une sortie dans le journal L'Oie Blanche (22 décembre et aussi en janvier **2023**) sera faite pour inciter des promoteurs à construire ou à transformer les quelques résidences encore à vendre, mais également pour faire état des besoins de plus en plus criants. »*

On doit plutôt lire :



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

« Une sortie dans le journal L'Oie Blanche (22 décembre et aussi en janvier **2022**) sera faite pour inciter des promoteurs à construire ou à transformer les quelques résidences encore à vendre, mais également pour faire état des besoins de plus en plus criants. »

Donc, au point 5.6.1 : Dans le texte, il faudrait changer « janvier 2023 » pour « janvier 2022 »

2. Au point 6.1.2.1 : Dans la résolution, APPUYÉ PAR : MME **DANIE** ANCTIL.

On doit plutôt lire : APPUYÉ PAR : MME **DANYE** ANCTIL.

**ADOPTÉ**

### 4. RENCONTRE

#### 4.1 **RENCONTRE AVEC M. BERNARD GÉNÉREUX (20 MINUTES) – 10 MINUTES POUR RENSEIGNER/INFORMER ET 10 MINUTES POUR RÉPONDRE AUX QUESTIONS**

Depuis sa réélection à l'automne 2021, M. Bernard Généreux souligne qu'il s'agit de sa première rencontre officielle avec le conseil des maires en réunion de travail.

Divers dossiers et éléments sont discutés. Il propose également une rencontre d'information et de présentation du « Fonds vert » qui pourra avoir lieu sous peu.

### 5. ADMINISTRATION, AFFAIRES COURANTES ET/OU REPORTÉES

#### 5.1 **COMPLEXE CULTUREL ET SPORTIF EN SANTÉ DURABLE**

##### 5.1.1 **ÉTAT DE SITUATION**

Le comité de pilotage s'est positionné par rapport au dépôt du projet bonifié prévu pour au plus tard le 31 mars 2022.

Une rencontre a eu lieu avec les deux firmes afin de discuter du mandat et de prévoir l'interaction entre les deux firmes. Les deux firmes ont de l'expertise.

En ce qui concerne le projet de dôme, qui est complémentaire au projet de complexe et qui aurait une incidence sur la requalification des anciennes palestres et piscine, une lettre a été adressée à la Ministre Isabelle Charest. Une copie de cette lettre est jointe en annexe et la liste des annexes est également incluse. Le projet de dôme permettrait d'avoir des actions immédiatement alors que le projet de complexe – incluant les étapes de plans et devis, d'appel d'offres et de construction – requiert un délai d'environ 4 ans.

##### 5.1.2 **SIGNATURE INNOVATION EN SANTÉ DURABLE – DOCUMENTS POUR APPEL DE PROJETS (FONDS DE 700 000 \$)**

– CONSIDÉRANT l'adoption du plan d'action en novembre dernier, dont les cinq axes de développement retenus sont :



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

- La sécurité alimentaire;
- La prévention en santé globale;
- L'accès aux sports et à la culture;
- L'éducation;
- L'environnement.

- CONSIDÉRANT les outils d'analyse proposés pour les appels à projet;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. DONALD GILBERT  
APPUYÉ PAR : M. RICHARD GALIBOIS

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** le Conseil de la MRC de Montmagny accepte les outils proposés (formulaire de projet et grille d'analyse) élaborés pour les appels de projets dans le cadre de la Signature innovation en santé durable.

**ADOPTÉ**

### 5.1.3 ENTENTE TRIPARTITE PROMUTUEL ASSURANCE ET CSSCS

IL EST PROPOSÉ PAR : M. DONALD GILBERT  
APPUYÉ PAR : M. GILLES GIROUX

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** le Conseil de la MRC de Montmagny entérine l'entente intervenue entre Promutuel Assurance et le Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud pour une contribution au projet global de complexe culturel et sportif en santé durable pour une aide financière de 1.5 M \$ en lien avec une entente de 25 ans.

Dans les nombreuses consultations effectuées (groupes de discussion, entrevues, consultations publiques, rencontres d'information, vente de billets citoyens, etc.), le projet est expliqué, il plaît et il est attendu!

**ADOPTÉ**

### 5.1.4 LEVÉE DE FONDS CORPORATIVE – CCIM ET CERCLE DES AMBASSADEURS

- CONSIDÉRANT qu'une levée de fonds corporative est prévue;
- CONSIDÉRANT qu'il serait important que celle-ci soit confiée à un organisme en lien avec les gens d'affaires;
- CONSIDÉRANT que la Chambre de commerce et d'industrie de la MRC de Montmagny a accepté d'être le porteur, en partenariat avec le réseau de contacts et l'influence des membres du Cercle des Ambassadeurs;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ALAIN FORTIER  
APPUYÉ PAR : M. ALAIN ROBERT

**2022-02-03**

**2022-02-04**

**2022-02-05**



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** le Conseil de la MRC de Montmagny autorise une aide financière de 20 000 \$ pour permettre à la Chambre de commerce et d'industrie de la MRC de Montmagny de réaliser le mandat de levée de fonds corporative, soit :

- 15 000 \$ pour une aide administrative et 5 000 \$ en services de communication.

**QU'un** protocole d'entente soit convenu entre les parties à cet effet.

**ADOPTÉ**

### 5.2 AUDIT DE CONFORMITÉ – TRANSMISSION DU RAPPORT FINANCIER (DÉPÔT)

En lien avec l'audit de conformité effectué par la Commission municipale en ce qui concerne la transmission du rapport financier, le conseil prend acte du dépôt de la lettre de l'auditeur, tel que requis par la Commission municipale.

### 5.3 DEMANDE D'ACCORDS BILATÉRAUX – GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

- CONSIDÉRANT le document préparé par notre agente en mobilité internationale, ainsi que l'objectif d'attraction de quatorze travailleurs/stagiaires pour l'an 1 (durée entre 3 mois à 2 ans);
- CONSIDÉRANT une rencontre avec notre député fédéral, M. Bernard Généreux;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. PIERRE GARIÉPY  
APPUYÉ PAR : MME DANYE ANCTIL

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** le Conseil de la MRC de Montmagny demande à la FQM et à l'UMQ de nous appuyer dans notre demande d'accord bilatéraux supplémentaires auprès du gouvernement canadien afin de faciliter la venue de jeunes travailleurs.

**QU'une** copie de la demande soit également déposée à Mme Marie-Eve Proulx, députée de Côte-du-Sud, pour information.

**ADOPTÉ**

### 5.4 STRATÉGIE JEUNESSE – CONSULTATION ET PLAN D'ACTION

La MRC de Montmagny a eu la confirmation d'une aide financière de 40 000 \$.

2022-02-06





No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

### 5.5 FONDATION RICHELIEU

- CONSIDÉRANT que dans le cadre du Fonds Jeunesse-Environnement-Innovation, en 2019, le maire à ce moment, M. Rémy Langevin, avait pris l'engagement que la ville apporterait une contribution de 2 000 \$ par année au fonds dans l'éventualité de l'arrivée du gaz naturel dans la Ville de Montmagny;
- CONSIDÉRANT que les représentants de la Fondation Richelieu demandent à la MRC une contribution financière de 10 000 \$ immédiatement pour consolider un fonds de départ avec une somme de 30 000 \$ (MRC-VILLE-FONDATION);
- CONSIDÉRANT que le gaz naturel a été amené jusqu'à Montmagny et que les entreprises sont déjà branchées ou en voie de l'être;
- CONSIDÉRANT que la Fondation Richelieu Montmagny est déjà en mode « travail » avec les entreprises qui avaient pris un engagement de souscrire au fonds et que jusqu'à maintenant, six entreprises ont accepté de signer une lettre d'entente pour une période de cinq ans : Teknion, Ressorts liberté, Emballages LM, Garant, Chabot Carrosserie ainsi que Nostalgia Import;
- CONSIDÉRANT que les entreprises vont verser un montant représentant un pourcentage des économies générées grâce au gaz naturel et que d'autres démarches se poursuivent afin que d'autres entreprises signent également une lettre d'entente;
- CONSIDÉRANT qu'un comité d'orientation et de gestion du fonds a été créé et qu'il a démarré ses travaux. Il est composé de trois représentants d'entreprises : M. André Dufresne de Teknion, M. Mathieu Ouellet de Ressorts Liberté et M. Frédéric Jean d'Emballages LM ainsi que de trois représentants de la Fondation Richelieu Montmagny : M. Réjean Lemieux, M. Jean Laberge et M. Simon Caron.
- CONSIDÉRANT que le comité réalise actuellement des consultations auprès du milieu scolaire afin de définir les orientations du Fonds Jeunesse-Environnement-Innovation et qu'ici la fin avril, il sera en mesure de présenter les orientations retenues ainsi que les paramètres de l'accès au Fonds Jeunesse-Environnement-Innovation;
- CONSIDÉRANT que l'objectif est d'amasser plus de 100 000 \$ sur une période cinq ans;
- CONSIDÉRANT que cet argent va servir à répondre aux besoins des jeunes avec une préoccupation centrale pour l'environnement et l'innovation. Ce montant sera donc un investissement et un levier d'action pour les jeunes de notre milieu. L'entente signée avec certaines entreprises démarre en 2022. Ces entreprises seront donc en mesure de faire leur premier versement en 2023;
- CONSIDÉRANT qu'afin de démarrer rapidement et sur des bases solides, la Fondation Richelieu Montmagny a décidé de verser un montant de 10 000 \$ au Fonds Jeunesse-Environnement-Innovation;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

- CONSIDÉRANT que la fondation souhaiterait également recevoir un appui financier du même ordre de la part de la MRC de Montmagny et que la Ville de Montmagny devance son investissement de 10 000 \$ à l'an 1;
- CONSIDÉRANT que si cette approche se concrétisait, cela permettrait d'obtenir un fonds de départ de 30 000 \$ en plus de permettre à la fondation de tenter une approche auprès d'Énergir afin d'obtenir une contribution financière de 20 000 \$ en mentionnant l'apport immédiat du milieu;

2022-02-07

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ALAIN ROBERT  
APPUYÉ PAR : M. DONALD GILBERT

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** le Conseil de la MRC de Montmagny confirme à la Fondation Richelieu qu'il s'engage à verser immédiatement une somme de 10 000 \$ au Fonds Jeunesse-Environnement-Innovation.

**QUE** la somme de 10 000 \$ soit versée à même le FRR volet 2.

**ADOPTÉ**

### 5.6 ALLIANCE DE L'EST – ENTENTE DE PARTENARIAT

Résolution autorisant la conclusion d'une entente de partenariat aux fins des appels d'offres A/O 2021-02 et A/O 2021-01 d'Hydro-Québec Distribution

- CONSIDÉRANT qu'en vertu de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, chapitre C-47.1), la Municipalité régionale de comté de Montmagny peut exploiter, seule ou avec toute personne, une entreprise qui produit de l'électricité au moyen d'un parc éolien;
- CONSIDÉRANT que le 13 décembre 2021, Hydro-Québec Distribution a lancé les appels d'offres A/O 2021-02 et A/O 2021-01 en vue de faire l'acquisition d'un bloc d'énergie éolienne d'une capacité visée de 300 mégawatts ainsi que d'un bloc d'énergie renouvelable d'une capacité de 480 mégawatts, le tout, afin de satisfaire les besoins en électricité à long terme des marchés québécois (les « Appels d'Offres »);
- CONSIDÉRANT que la Municipalité régionale de comté de Montmagny, la Municipalité régionale de comté de L'Islet, la Régie intermunicipale de l'énergie du Bas-Saint-Laurent et la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (les « Partenaires Locaux ») sont toutes intéressées à participer à des projets d'entreprises qui produisent de l'électricité au moyen de parcs éoliens implantés sur leur territoire, et ce, en vue de répondre aux Appels d'Offres (les « Projets »);
- CONSIDÉRANT que les Partenaires Locaux conviennent de coordonner leurs actions et d'unir leurs efforts afin de répondre ensemble aux Appels d'Offres et d'ainsi soumettre à Hydro-Québec Distribution – conjointement avec différents promoteurs privés – les projets les plus profitables pour l'ensemble de leurs communautés et les plus respectueux de l'environnement;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

- CONSIDÉRANT qu'aux fins de leur réponse aux Appels d'Offres, les Partenaires Locaux conviennent de partager leurs risques et leurs bénéfices dans une proportion, entre eux, de CINQ POUR CENT (5 %) pour la Municipalité régionale de comté de Montmagny; CINQ POUR CENT (5 %) pour la Municipalité régionale de comté de L'Islet; SOIXANTE POUR CENT (60 %) pour la Régie intermunicipale de l'énergie du Bas-Saint-Laurent; et TRENTE POUR CENT (30 %) pour la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (la ou les « Quotes-Parts »);
- CONSIDÉRANT que les Partenaires Locaux conviennent d'une entente afin d'officialiser leur partenariat et d'établir les principes, conditions et modalités de leur appui et de leur participation à tout Projet (l'« Entente de Partenariat »);
- CONSIDÉRANT qu'afin de détenir et d'exploiter chaque Projet retenu par Hydro-Québec Distribution à l'issue des Appels d'Offres, l'Entente de Partenariat prévoit, le cas échéant, la formation d'une société en commandites (la ou les « SEC »);
- CONSIDÉRANT qu'afin d'agir à titre de commandité unique de chaque SEC, l'Entente de Partenariat prévoit, le cas échéant, la formation d'une société par action (le ou les « COMMANDITÉS »);
- ATTENDU que les Partenaires Locaux entendent détenir, directement ou indirectement, la moitié – soit, CINQUANTE POUR CENT (50%) – des parts sociales ou actions émises par chaque SEC et chaque Commandité, étant entendu que l'autre moitié de ces parts ou actions serait détenue par le promoteur privé de chaque Projet;
- CONSIDÉRANT qu'aux fins de son application, l'Entente de Partenariat prévoit la formation de comités d'analyse et de concertation;
- CONSIDÉRANT qu'aux fins de son application, l'Entente de Partenariat prévoit la formation d'une permanence commune;
- CONSIDÉRANT qu'aux fins de son application, l'Entente de Partenariat prévoit la fourniture de services par la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine;
- CONSIDÉRANT que les Partenaires Locaux conviennent de partager, proportionnellement à leur Quote-Part, les frais relatifs à leurs comités d'analyse et de concertation, à leur permanence commune et aux services fournis par la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine;
- CONSIDÉRANT que les Partenaires Locaux conviennent de compenser partiellement les paiements fermes non versés à tout Partenaire Local dont la proportion de projets retenus sur son territoire, en mégawatts (MW) installés, serait inférieure à sa quote-part;

2022-02-08

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**QUE** la Municipalité régionale de comté de Montmagny soit autorisée à conclure une entente de partenariat avec la Municipalité régionale de comté de L'Islet, la Régie intermunicipale de l'énergie du Bas-Saint-Laurent ainsi que la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine afin





No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

d'établir les principes, conditions et modalités de leur participation aux Appels d'Offres A/O 2021-02 et A/O 2021-01 d'Hydro-Québec Distribution.

**QUE** Mme Nancy Labrecque, directrice générale, reçoit l'autorisation et la directive de négocier, de finaliser et de signer, pour et au nom de la Municipalité régionale de comté de Montmagny, ladite entente de partenariat ainsi que ses conventions, actes, documents et instruments accessoires.

**ADOPTÉ**

### 5.7 RESSOURCES HUMAINES

**SERVICE D'ÉVALUATION** : recrutement d'un(e) technicien(ne) senior.

**AGENT(E) DE DÉVELOPPEMENT JEUNESSE ET FAMILLE** : recrutement d'un(e) agent(e) pour un mandat de 2 ans pour la mise à jour de la politique familiale et consultation en lien avec la stratégie jeunesse à inclure dans la Signature innovation (en annexe).

**AGENT(E) DE GRANDS PROJETS** : Deuxième concours pour le recrutement d'une ressource.

#### **AGENTE DE DÉVELOPPEMENT SPORTIF EN SANTÉ DURABLE**

- CONSIDÉRANT qu'il est requis de recruter une nouvelle ressource pour le poste d'agent de développement sportif en santé durable;
- CONSIDÉRANT les entrevues passées et la recommandation du comité;

2022-02-09

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RICHARD GALIBOIS  
APPUYÉ PAR : MME CHANTAL CÔTÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** la MRC de Montmagny confirme l'embauche de Mme Madison Lориou au poste d'agent de développement sportif en santé durable pour la MRC de Montmagny pour une période de 24 mois et selon les conditions convenues entre les parties.

**QUE** la MRC de Montmagny fixe comme condition une entrée en sol québécois au plus tard le 31 mai 2022.

**ADOPTÉ**

### 5.8 IMMIGRATION – PROGRAMME D'APPUI AUX COLLECTIVITÉS (PAC)

CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny a obtenu une aide financière dans le cadre du Programme d'appui aux collectivités (PAC) afin d'élaborer un plan d'action;

2022-02-10

IL EST PROPOSÉ PAR : M. MARC LAURIN  
APPUYÉ PAR : M. PIERRE GARIÉPY



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** le Conseil de la MRC de Montmagny adopte le plan d'action élaboré dans le cadre du Programme d'appui aux collectivités.

**ADOPTÉ**

### 5.9 AEQ (ACCÈS ENTREPRISE QUÉBEC)

Pour faire suite à la transmission par courriel de la lettre signée par M. Jacques Demers, président de la FQM, relativement aux problématiques soulevées et surtout à la demande effectuée de consolider le 900 000 \$ sur la durée de l'entente (plutôt que par année), vous trouverez également la lettre de l'Association des directeurs de développement économique local du Québec.

Cette demande vise à ne pas faire perdre des sommes aux MRC pour le développement économique.

### 5.10 GMR – COLLECTE SÉLECTIVE

L'ouverture des soumissions pour la réception et le traitement des matières recyclables a eu lieu le 24 janvier dernier et seul l'entreprise Les Concassés du Cap a soumissionné.



#### PROCÈS-VERBAL D'OUVERTURE DES SOUMISSIONS COLLECTE SÉLECTIVE 24 janvier 2022 – 10h

| Nom du soumissionnaire    | Adresse                                | Prix sans taxes | Prix avec taxes |
|---------------------------|----------------------------------------|-----------------|-----------------|
| Les Concassés du Cap Inc. | 255 St-Jacques Cap<br>Cap-Saint-Ignace | 1 024 250       | 1 160 365,19    |
|                           |                                        |                 |                 |
|                           |                                        |                 |                 |

(sans taxes)  
Option 2.  
712 250,00

Nom des témoins ayant assisté à l'ouverture des soumissions :

Yvonne-France Bellavance  
Melanie Huard

Signature :

Date : 24 jan 2022

Nous sommes à analyser la soumission afin de déterminer la différence entre l'option 1 et l'option 2 pour les municipalités.

Une recommandation sera faite pour la session de mars.

Actuellement, en 2021-2022, le prix à la tonne est de 176 \$, plus les taxes, pour le contrat qui se termine.

Avec la soumission déposée, les prix soumis pour l'option 1 sont de :

- Le prix soumis pour 2022 est : 165 \$
- Le prix soumis pour 2023 est : 167 \$
- Le prix soumis pour 2024 est : 169 \$

La raison du coût à la baisse : le marché est plus stable et ce ne sont pas les conditions mondiales du prix des matières qui ont prévalu.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

Aussi, compte tenu qu'une seule soumission a été reçue, la MRC pourra également travailler à négocier le prix à la baisse, tel que le prévoit la loi.

### 6. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

#### 6.1 AVIS DE CONFORMITÉ OU D'OPPORTUNITÉ

##### A) NORME - SUPERFICIE MINIMALE D'UN BÂTIMENT – VILLE DE MONTMAGNY

2022-02-11

IL EST PROPOSÉ PAR : M. GILLES GIROUX  
APPUYÉ PAR : M. RICHARD GALIBOIS

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** la MRC de Montmagny autorise la directrice générale à émettre un certificat de conformité pour la modification à la réglementation d'urbanisme de la Ville de Montmagny visant à modifier la superficie minimale permise des bâtiments en fonction de leur usage tel que décrit au règlement n° 1100-174.

**QUE** la MRC de Montmagny signifie la conformité de la modification réglementaire au schéma d'aménagement, au document complémentaire et ses divers règlements en vigueur.

**ADOPTÉ**

##### B) AJUSTEMENT DES LIMITES DES ZONES Cb-1 ET CaM-7 (LIEU : SECTEUR DE L'ANCIENNE CAISSE POPULAIRE SAINT-MATHIEU/CENTRE DE SERVICE AUX ENTREPRISES)

2022-02-12

IL EST PROPOSÉ PAR : M. LAURENT LAVERDIÈRE  
APPUYÉ PAR : M. PIERRE GARIÉPY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** la MRC de Montmagny autorise la directrice générale à émettre un certificat de conformité pour la modification à la réglementation d'urbanisme de la Ville de Montmagny visant à modifier les limites des zones Cb-1 et CaM-7.

**QUE** la MRC de Montmagny signifie la conformité de la modification réglementaire au schéma d'aménagement, au document complémentaire et ses divers règlements en vigueur.

**ADOPTÉ**

#### 6.2 RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉrimAIRE RELATIF AUX ZONES EXPOSÉES AUX GLISSEMENTS DE TERRAIN

2022-02-13

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ALAIN ROBERT  
APPUYÉ PAR : M. DONALD GILBERT

ET UNANIMEMENT RÉSOLU



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

**QUE** la MRC de Montmagny adopte le Règlement intitulé « Règlement de contrôle intérimaire de remplacement n° 2021-107 relatif aux zones exposées aux glissements de terrain ».

**ADOPTÉ**

### 6.3 FRR VOLET 4

Rappel : La MRC bénéficie d'un budget afin de créer et d'appuyer des investissements visant à dynamiser le territoire de six municipalités ayant un indice de développement à rehausser. C'est le volet 4 du Fonds région ruralité et en plus de viser le développement des collectivités, il vise également à encourager les projets de coopération intermunicipale.

Le Comité de vitalisation s'est rencontré le mercredi 2 février dernier et fera ses recommandations au sujet des projets suivants :

#### **Projet 1 : Mise en œuvre du Fablab - Pôle d'expertise du bois**

Promoteur : Municipalité de Saint-Just-de-Bretenières

- Organisme local, municipalité : X
- Entreprise privée :
- Structure intermunicipale:

Résumé du projet : Mettre en place le Fablab Bois inscription, animation, promotion, relations avec les entreprises, mode de fonctionnement, système d'accès sécurisé.

Coût total du projet : 110 801 \$  
Aide financière accordée: 88 649 \$

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ALAIN ROBERT  
APPUYÉ PAR : M. ALAIN FORTIER

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** la MRC de Montmagny accorde, dans le cadre du FRR volet 4, une aide financière de 88 649 \$ à la Municipalité de Saint-Just-de-Bretenières pour la réalisation du projet « Fablab – Pôle d'expertise du bois », un projet totalisant des investissements de 110 801 \$.

**ADOPTÉ**

#### **Projet 2 : Bonification de l'hébergement (camping en forêt, style SÉPAQ) - Parc régional des Appalaches**

Promoteur : Parc régional des Appalaches

- Organisme local, municipalité :
- Entreprise privée :
- Structure intermunicipale: X

Résumé du projet : Développer un camping en milieu pour la clientèle plein air visitant l'ensemble du territoire du Parc des Appalaches. Phase déposée au programme : Installation sanitaire, accès, tentes prêt-à-camper, électricité.

**2022-02-14**



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

2022-02-15

Coût total du projet : 150 000 \$  
Aide financière accordée: 100 000 \$  
Note : L'ampleur du projet pourra varier et atteindre un total d'investissement de plus de 1 M \$ selon les aides financières accordées par le ministère du Tourisme.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. GILLES GIROUX  
APPUYÉ PAR : M. BRUNO GAGNÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** la MRC de Montmagny accorde dans le cadre du FRR volet 4 (projets ayant un impact intermunicipal), une aide financière de 100 000 \$ au Parc régional des Appalaches pour la réalisation du projet « Bonification de l'hébergement », un projet totalisant des investissements de 150 000 \$.

**ADOPTÉ**

### Projet 3 : Économusée « Espace culinaire »

Promoteur : Bistr'eu d'érable (Ferme du Pin croche)

- Organisme local, municipalité :
- Entreprise privée : X
- Structure intermunicipale:

Résumé du projet : Par l'entremise d'un économusée, mettre en valeur les traditions culinaires et le savoir-faire pour créer la nouvelle cuisine de la cabane à sucre.

Coût total du projet : 204 869 \$  
Aide financière accordée: 45 000 \$  
Note : MAPAQ: 18 762 \$, DEC : 91 107 \$

2022-02-16

IL EST PROPOSÉ PAR : M. MARC LAURIN  
APPUYÉ PAR : M. RICHARD GALIBOIS

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** la MRC de Montmagny accorde dans le cadre du FRR volet 4, une aide financière de 45 000 \$ à la ferme du Pin croche (Bistr'eu d'érable) pour la réalisation du projet « Économusée, espace culinaire », un projet totalisant des investissements de 204 869 \$.

**ADOPTÉ**

## 6.4 PROJETS RÉGIONAUX

### A) PROGRAMME D'INTERVENTION EN VOIRIE LOCALE

- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny a pris connaissance des modalités d'application du volet Plan d'intervention du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;
- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports pour l'élaboration d'un plan d'intervention;





**2022-02-17**  
No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

IL EST PROPOSÉ PAR : M. DONALD GILBERT  
APPUYÉ PAR : M. LOUIS LACHANCE

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** le Conseil de la MRC de Montmagny autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à élaborer un plan d'intervention selon les modalités d'application en vigueur, reconnaissant que, en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que Mme Nancy Labrecque, directrice générale, est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministre des Transports.

**ADOPTÉ**

### **B) ÉVÉNEMENT RÉGIONAL**

Le directeur adjoint annonce la tenue d'un événement régional sur le territoire de la MRC de Montmagny le 3 juin prochain. Cet événement regroupera divers acteurs et élus de la région Chaudière-Appalaches à qui seront présentés des projets d'amélioration des milieux de vie.

Plus de détails à venir dans les prochaines semaines.

### **6.5 RÉSOLUTION D'AUTORISATION DE RÉALISATION ET DE SIGNATURE DES PROTOCOLES D'ENTENTES AVEC LES MUNICIPALITÉS VISÉES PAR LE PROGRAMME DE SOUTIEN AU MILIEU MUNICIPAL EN PATRIMOINE IMMOBILIER VOLET 1B**

- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny est parvenue à une entente avec le ministère de la Culture et des Communications (MCC) en lien avec le Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier (PSMMPI) en vigueur le 4 novembre 2020 et prenant fin le 31 décembre 2023;
- CONSIDÉRANT que le volet 1b dudit programme vise à aider le milieu municipal à intervenir auprès de propriétaires municipaux de bâtiments patrimoniaux de grande valeur préalablement identifiée à l'entente;
- CONSIDÉRANT que les travaux à réaliser sur les immeubles ciblés ont été identifiés dans l'entente et que le ministère de la Culture et des Communications participe à l'entente à la hauteur de 60 % et que la MRC de Montmagny y participe à hauteur de 40 %;
- CONSIDÉRANT que la MRC doit adopter des protocoles d'ententes afin d'allouer les sommes prévues à la restauration tout en effectuant les redditions de compte auprès du MCC;

**2022-02-18**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. DONALD GILBERT  
APPUYÉ PAR : M. LOUIS LACHANCE

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** la MRC de Montmagny autorise le préfet de la MRC de Montmagny, Mme Jocelyne Caron, et la direction générale de la MRC, Mme Nancy Labrecque, à conclurent des ententes avec les



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

municipalités ciblées par le PSMMPI volet 1b en ce qui concerne les versements des subventions, les redditions de comptes, les indicateurs de suivi (Annexe D de l'entente) et tout autre élément en lien avec le PSMMPI.

**ADOPTÉ**

### 7. CORRESPONDANCE

#### 7.1 LOI SUR LES INGÉNIEURS

L'inspectrice régionale en cours d'eau et environnement a rencontré un représentant de l'Ordre des ingénieurs dernièrement et celui-ci lui a finalement confirmé par courriel qu'il est possible d'exclure certains projets de ponts de leur Loi (ce qui n'était pas le cas en 2021).

La condition à respecter est que la structure d'accès privé ne nécessite pas le recours à des études particulières pour déterminer les propriétés des matériaux qui la composent (géotechnique, résistance des matériaux, calcul de charge, etc.). Donc, si le pont est uniquement pour l'accès du propriétaire en VTT (aucun camion), et qu'il est petit (tablier inférieur à 5 mètres), ce dernier sera exclu de leur Loi.

La MRC avait deux demandes en attente sur le territoire en lien avec cette situation et l'inspectrice pourra donc procéder à l'émission des permis sous ces conditions. Dans le courriel reçu, l'ingénieur fait référence à deux éléments :

- le premier est le projet de réfection d'un pont privé, mais d'accès public au Lac Jally, qui est assujéti;
- Ensuite il précise que les petits ponts privés sans risques pour le public ne sont pas assujettis.

### 8. FINANCES

#### 8.1 COMPTES DE JANVIER 2022

IL EST PROPOSÉ PAR : M. GILLES GIROUX  
APPUYÉ PAR : M. FRÉDÉRIC JEAN

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** la liste des comptes à payer de janvier 2022 soit acceptée.

**ADOPTÉ**

2022-02-19



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

MRC MONTMAGNY

4 février 2022

Liste des paiements émis (du 2022-01-01 au 2022-02-02)

Détaillée par No déboursés

Poste Banque: 54-112-10-000

| N° déboursé   | N° chèque | Lot | Date       | N° fourn. | Nom                         | Description                       | Montant      |
|---------------|-----------|-----|------------|-----------|-----------------------------|-----------------------------------|--------------|
| 202200007 (I) | 10533     |     | 2022-01-18 | 390       | LES SERVICES BEN-SON S.E.   | ENTRETIEN MÉNAGER POSTE S         | 908,30 \$    |
| 202200008 (I) | 10534     |     | 2022-01-30 | 390       | LES SERVICES BEN-SON S.E.   | ENTRETIEN MÉNAGER POSTE S         | 908,30 \$    |
| 202200015 (I) | 10541     |     | 2022-01-20 | 12        | FONDS DE L'INFOR.           | SUR LE EXTRACTION DONNÉES         | 55,88 \$     |
| 202200016 (I) |           |     | 2022-01-20 | 29        | JOURNAL L'OIE BLANCHE       | PUBLICITÉ LOGEMENTS               | 948,5        |
| 202200017 (I) |           |     | 2022-01-20 | 87        | MUNICIPALITE DE CAP-ST-IG   | LOCATION SALLE 01-12-2021         | 298,5        |
| 202200018 (I) | 10542     |     | 2022-01-20 | 100       | LA PETITE CAISSE            | RECONSTITUTION AU 20-12-2021      | 153,25 \$    |
| 202200019 (I) | 10543     |     | 2022-01-20 | 105       | RESTAURANT 51               | REPAS JOURNÉE 01-12-2021          | 1 173,16 \$  |
| 202200020 (I) |           |     | 2022-01-20 | 148       | IMPRESSION RIVE-SUD         | 1000 CARTES D'AFFAIRES            | 403,56 \$    |
| 202200021 (I) |           |     | 2022-01-20 | 268       | TRANSPORT COLLECTIF MR      | IMPARTITION VID. FOSSES DÉCE      | 1 084,72 \$  |
| 202200022 (I) |           |     | 2022-01-20 | 349       | 2731-6116 QC INC. - LES EXC | TRAVAUX COURS D'EAU CORRIV        | 7 082,51 \$  |
| 202200023 (I) |           |     | 2022-01-20 | 606       | QUÉBEC LINGE SERVICE D'U    | TAPIS SQ                          | 697,43 \$    |
| 202200024 (I) |           |     | 2022-01-20 | 834       | LES CONCASSÉS DU CAP IN     | TONNAGE DÉCEMBRE                  | 37 721,18 \$ |
| 202200025 (I) |           |     | 2022-01-20 | 842       | LAURENTIDE RE/SOURCES I     | COLLECTE DÉCHETS DANGERE          | 449,48 \$    |
| 202200026 (I) |           |     | 2022-01-20 | 916       | CÉGEP DE LA POCATIÈRE       | FORMATION MICROSOFT 365           | 2 155,80 \$  |
| 202200027 (I) |           |     | 2022-01-20 | 943       | BO.MONT EXPERT INC.         | TRANSPORT TV                      | 143,72 \$    |
| 202200028 (I) | 10544     |     | 2022-01-20 | 1056      | ATELIER DÉCOR MERCIER IN    | RÉPARATION TAPIS 2E ÉTAGE         | 181,86 \$    |
| 202200029 (I) |           |     | 2022-01-20 | 1081      | RADIO MONTMAGNY INC.        | SPÉCIAL 25 DÉCEMBRE               | 344,92 \$    |
| 202200030 (I) |           |     | 2022-01-20 | 1356      | VEILLEUX, DONALD            | HON. PROF. GESTION COURS D'       | 385,86 \$    |
| 202200031 (I) | 10545     |     | 2022-01-20 | 1462      | NET-EAU-CAM INC.            | TRAVAUX PLOMBERIE SQ              | 793,33 \$    |
| 202200032 (I) |           |     | 2022-01-20 | 1472      | FORTIN, MARIE-JOSÉE         | UTILISATION PARC-O-MÈTRE          | 656,25 \$    |
| 202200033 (I) |           |     | 2022-01-20 | 1756      | 6TEM TI                     | MENSUALITÉS OFFICE 365            | 674,73 \$    |
| 202200034 (I) | 10546     |     | 2022-01-20 | 2029      | BRAVAD TECHNOLOGIES         | CELLULAIRE L. TANGUAY             | 65,51 \$     |
| 202200036 (I) |           |     | 2022-01-20 | 2096      | FQM ASSURANCES              | HONORAIRES PROF.                  | 473,41 \$    |
| 202200037 (I) |           |     | 2022-01-20 | 2106      | SIMETECH ENVIRONNEMENT      | VIDANGE FOSSES                    | 5 991,17 \$  |
| 202200038 (I) |           |     | 2022-01-20 | 2129      | BUROPRO CITATION INC.       | LOCATION ADVCS540                 | 840,88 \$    |
| 202200039 (I) | 10547     |     | 2022-01-20 | 2171      | VOTE POUR ÇA                | RENCONTRES SUIVIS ANALYSES        | 12 584,01 \$ |
| 202200040 (I) | 10548     |     | 2022-01-20 | 2174      | LAGACÉ, MARLÈNE             | DÉPLACEMENTS AU 18-12-2021        | 244,40 \$    |
| 202200041 (I) | 10549     |     | 2022-01-20 | 2479      | RESTAURANT L'AMIRAL         | SOUPER DE NOËL EMPLOYÉS           | 1 235,16 \$  |
| 202200047 (A) |           |     | 2022-01-19 | 29        | JOURNAL L'OIE BLANCHE       | PUB. ÉCONOMIE SOCIALE             | 108,08 \$    |
| 202200048 (A) |           |     | 2022-01-19 | 199       | MONTMAGNY AIR SERVICE I     | Voyage avion signature innovation | 275,92 \$    |
| 202200049 (A) |           |     | 2022-01-19 | 555       | RENÉ SAMSON INC.            | TRAVAUX ÉLECTRICITÉ SQ            | 132,63 \$    |
| 202200059 (I) |           |     | 2022-01-21 | 24        | FED. QUEBECOISE DES MUN     | ABONNEMENT RÉGL. MUNICIPAL        | 220,50 \$    |
| 202200060 (I) |           |     | 2022-01-21 | 86        | MUN. DE NOTRE-DAME-DU-R     | ERR, SIPC TX L-MARIE ASSELLIN     | 275,72 \$    |
| 202200061 (I) |           |     | 2022-01-21 | 343       | JACQUES & RAYNALD MORIN     | DÉNEIGEMENT 2021-2022             | 4 024,13 \$  |
| 202200062 (I) |           |     | 2022-01-21 | 861       | ÉCOGÉNIE INC.               | SURVEILLANCE BARRAGE ST-PA        | 57,49 \$     |
| 202200063 (I) |           |     | 2022-01-21 | 998       | BISTRO LAFONTAINE           | DÉJEUNER TABLE SYNAPSE            | 1 097,33 \$  |
| 202200064 (I) | 10556     |     | 2022-01-21 | 1670      | PUROLATOR INC.              | ENVOIS                            | 30,80 \$     |
| 202200065 (I) |           |     | 2022-01-21 | 2124      | MARCHÉ LA CHÈVRE ET LE      | 5 CARTES-CADEAUX CONSULTA         | 500          |
| 202200066 (I) |           |     | 2022-01-21 | 2174      | LAGACÉ, MARLÈNE             | DÉPLACEMENTS AU 25-12-2021        | 99,          |
| 202200067 (I) |           |     | 2022-01-21 | 2175      | CONSULTANTS FORESTIERS      | HONORAIRES T. CLERMONT DÉC        | 3 805,59 \$  |
| 202200069 (I) |           |     | 2022-01-25 | 2088      | LES PRÉTENTIEUX             | INTERFACES TA JOB À MONTMA        | 1 235,98 \$  |
| 202200074 (I) |           |     | 2022-01-25 | 2480      | MORALES, JUÁN               | TRAVAUX SERRE ET DÉPL.            | 432,80 \$    |



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

| MRC MONTMAGNY                                            |           |     |            |           |                         |                              | 4 février 2022             |
|----------------------------------------------------------|-----------|-----|------------|-----------|-------------------------|------------------------------|----------------------------|
| Liste des paiements émis ( du 2022-01-01 au 2022-02-02 ) |           |     |            |           |                         |                              | Détaillée par No déboursés |
| N° déboursé                                              | N° chèque | Lot | Date       | N° fourn. | Nom                     | Description                  | Montant                    |
| 202200075 (I)                                            |           |     | 2022-01-25 | 2481      | LATULIPPE, PIERRE-LUC   | TRAVAUX SERRE ET DÉPL.       | 178,96 \$                  |
| 202200076 (I)                                            |           |     | 2022-01-25 | 2482      | MAILHOT, MICHAËL        | TRAVAUX SERRE ET DÉPL.       | 712,80 \$                  |
| 202200077 (I)                                            |           |     | 2022-01-25 | 2483      | TANGUAY, LIU            | DÉPLACEMENTS AU 25-12-2021   | 61,56 \$                   |
| 202200111 (I)                                            | 10557     |     | 2022-01-26 | 2484      | CLAUDE GAGNÉ ET CONSTR  | SUBV. RÉNORÉGION C03019PRR   | 8 191,97 \$                |
| 202200112 (I)                                            |           |     | 2022-01-26 | 119       | MRC DE BELLECHASSE      | SERVICE ET DÉPL. INGÉNIEUR F | 1 028,59 \$                |
| 202200113 (I)                                            |           |     | 2022-01-26 | 206       | INFOTECH                | LOGICIEL DE COMPTABILITÉ 1ER | 17 231,31 \$               |
| 202200114 (I)                                            |           |     | 2022-01-26 | 555       | RENÉ SAMSON INC.        | FLUO COMPACT ET TRAVAUX ÉD   | 917,10 \$                  |
| 202200115 (I)                                            |           |     | 2022-01-26 | 586       | CAMPOR ENVIRONNEMENT    | VIDANGE FOSSES               | 547,28 \$                  |
| 202200116 (I)                                            |           |     | 2022-01-26 | 826       | CYTECH CORBIN           | VÉRIFICATION CLIMATISATION É | 110,20 \$                  |
| 202200117 (I)                                            |           |     | 2022-01-26 | 1257      | JAGUAR MEDIA INC.       | FPA ABONNEMENT RIMQ 2022     | 661,11 \$                  |
| 202200118 (I)                                            |           |     | 2022-01-26 | 1756      | 6TEM TI                 | 5 ÉCRANS                     | 1 623,73 \$                |
| 202200119 (I)                                            |           |     | 2022-01-26 | 2106      | SIMETECH ENVIRONNEMENT  | VIDANGE FOSSES               | 1 448,69 \$                |
| 202200120 (I)                                            | 10558     |     | 2022-01-26 | 2485      | BRUNO BERNIER ET CONST  | SUBV. PAD P-168008           | 10 906,55 \$               |
| 202200121 (I)                                            | 10559     |     | 2022-01-26 | 2486      | PARC RÉGIONAL DU MASSIF | LOCATION SALLE TGIRT         | 137,97 \$                  |
| 202200135 (I)                                            |           |     | 2022-02-01 | 2071      | MICROBRASSERIE DE LA CÔ | PRÊT FLI URGENCE 7230-22-03  | 50 000,00 \$               |
| 202200136 (I)                                            |           |     | 2022-02-01 | 2108      | 9425-6427 QUÉBEC INC.   | PRÊT FLI URGENCE 7230-22-01  | 50 000,00 \$               |
| Total des paiements émis avec le poste 54-112-10-000     |           |     |            |           |                         |                              | 234 490,27 \$              |
| Total des paiements émis                                 |           |     |            |           |                         |                              | 234 490,27 \$              |
| Total des paiements émis par type de paiement            |           |     |            |           |                         |                              |                            |
| Total des chèques                                        |           |     |            |           |                         |                              | 38 086,91 \$               |
| Total des dépôts direct                                  |           |     |            |           |                         |                              | 196 403,36 \$              |
|                                                          |           |     |            |           |                         |                              | 234 490,27 \$              |

Usager: CPMRC15

Page 2 sur 2

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Nancy Labrecque, directrice générale de la MRC de Montmagny, certifie que la MRC de Montmagny dispose des crédits suffisants pour les fins visées par les comptes mentionnés plus haut au montant 234 490,27 \$.

Nancy Labrecque, directrice générale

8.2 ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 3 FÉVRIER 2022

Un état des revenus et dépenses au 31 décembre 2021 a été déposé. La fermeture de l'année financière n'est pas encore débutée.

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

10. VARIA OUVERT

10.1 PANNEAU D'ACCUEIL - MONTMAGNY

Le maire de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues demande si le projet d'affichage est actuellement en marche compte tenu que ce projet a été retenu lors de l'adoption du budget en novembre 2021.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

Le directeur général adjoint précise que non actuellement, mais que compte tenu qu'un nouvel agent de communication est en poste depuis le 17 janvier dernier et que la MRC travaille avec la firme Les Prétentieux afin de définir sa nouvelle image en lien avec sa stratégie de marketing territoriale retenue, le dossier allait être travaillé avec ceux-ci.

### 11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2022-02-20

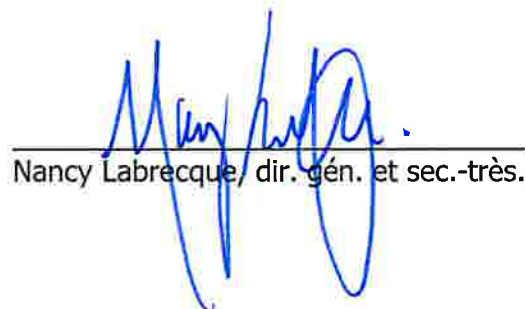
IL EST PROPOSÉ PAR : M. RICHARD GALIBOIS  
APPUYÉ PAR : M. ALAIN TALBOT

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** la présente session soit levée à 19 h 26.

**ADOPTÉ**

  
Jocelyne Caron, préfet

  
Nancy Labrecque, dir. gén. et sec.-très.